

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium bromide

FDS-nombre : 000000015372

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : bromure de potassium

No.-CAS : 7758-02-3

Numéro d'Enregistrement
REACH : 01-2119962195-33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Honeywell International Inc. 115 Tabor Road 07950-2546 Morris Plains USA	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
---------	---	--

Téléphone :
Pour plus d'informations,
veuillez prendre contact : SafetyDataSheet@Honeywell.com

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : **Attention**

Mentions de danger : **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **P264** Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
bromure de potassium	7758-02-3 01-2119962195-33 231-830-3	Eye Irrit. 2; H319	100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Inhalation:

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Appeler un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Bromure d'hydrogène

dérivés bromés

Oxyde de potassium

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Collecter mécaniquement dans des récipients appropriés à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
bromure de potassium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		4,75 mg/m3	Inhalation	
bromure de potassium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		95mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
bromure de potassium	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		95mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
bromure de potassium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		1,66 mg/m3	Inhalation	
bromure de potassium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		95mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
bromure de potassium	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		95mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
bromure de potassium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		0,475mg/kg bw/d	Ingestion	

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

bromure de potassium	Consommateurs / Aigu - effets systémiques	50mg/kg bw/d	Ingestion	
----------------------	---	--------------	-----------	--

Composant	Compartment de l'environnement / Valeur	Remarques
bromure de potassium	Eau douce: 0,52 mg/l	
bromure de potassium	Eau de mer: 41 mg/l	
bromure de potassium	Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l	Assessment factor: 10
bromure de potassium	Sol: 3,2 mg/kg dw	Assessment factor: 10

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Évacuation locale

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délaï de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	inodore
poids moléculaire	:	119 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	734 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	1.383 °C à 1.013 hPa

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Inflammabilité	:	ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
pH	:	5,0 - 8,0 à 20 °C
Température d'auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	656,0 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	1,3 hPa à 795 °C
Densité	:	env. 2,73 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Bromure d'hydrogène
dérivés bromés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Classification: Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

donnée non disponible

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité des plantes aquatiques:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non
dangereuse

IMDG:Marchandise non
dangereuse

IATA:Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473

Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

bromure de potassium : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de

Potassium bromide

34919-100G

Version 2.0

Date de révision
13.02.2023

Remplace 1

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
